

31 mars 2017 – n° 10
170025

MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES – ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

L'article L 212-7 du Code de l'Éducation, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, dispose que «dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal....».

A la suite des mesures de retraits de postes d'enseignants dans les écoles publiques déodatiennes, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de mettre en œuvre plusieurs préconisations pour tenir compte des évolutions démographiques et permettre une meilleure répartition des effectifs sur l'ensemble des groupes scolaires.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications mentionnées ci-dessous, concernant le périmètre scolaire des écoles publiques Paul Elbel maternelle et élémentaire :

Ajout des rues suivantes au secteur des écoles Paul Elbel maternelle et élémentaire

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - rue de la Corvée | - rue du Paradis |
| - rue Yvan Goll | - rue Albert Cuny |
| - rue des Castors | - rue de la Basse des Juifs |
| - rue Jussieu | - rue du Pré Fleuri |
| - rue Henri Thomas | - rue de la Belle Corvée |
| - rue Saint Charles (jusqu'au n°11) | - rue des Frères Simon |
| - rue des Orfèvres | - rue Dauphine (jusqu'aux n°15 et 20) |
| - rue de l'Orient | - rue des Fusillés |
| - quai Jeanne d'Arc (à partir du n°1) | |

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(88)'. A large, stylized blue ink signature is written over the seal.

David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Séance du 31 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBAUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification du périmètre scolaire des écoles publiques de Saint-Dié-des-Vosges - Année scolaire 2017 - 2018

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170025-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.3. Autres